

COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL qui s'est tenue le MARDI 5 NOVEMBRE 2013 A 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Michel CANDAT, Maire de Saulxures-lès-Nancy

Etaient présents :

Monsieur le Maire, J. DEWIDHEM, P. CHANET, F. NOVIANT, A. QUERCIA, J.F. GABRIEL, D. KRIER, P. MONGE, G. PLAID, M. SAUGET, J. LHUILLIER, E. BISTORY, P. NICOLLE, S. GABAY, M.B. WELSCH-THOMAS, N. BLANPAIN, C. LAROPPE, F. THIEBAUT, M. FIX, C. HAUSERMANN.

Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir :

L. BONTEMS a délégué son mandat à A. QUERCIA
E. CHAUVELOT a délégué son mandat à JF. GABRIEL
O. LEGAY a délégué son mandat à P. CHANET
S. VATOT a délégué son mandat à D. KRIER
L. SIMEON a délégué son mandat à J. DEWIDHEM

Etaient absents, excusés :

M. VOIRIOT

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2013**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame CHANET présente sa candidature pour cette fonction et est élue à l'unanimité.

**DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PORTANT
DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

- **Décision n° 6 du 26 septembre 2013** Convention précaire et révocable de location de l'appartement T4 - sis école Chepfer - 1^{er} étage - 3, place de la fontaine.
- **Décision n° 7 du 16 octobre 2013** Bail de location de l'appartement n°6 de la Maison de la Fontaine - 1, avenue du château.
- **Décision n° 8 du 25 octobre 2013** Défense de la commune dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir déposé devant le tribunal administratif.

**INFORMATION :
DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire fait part de la démission de Monsieur Didier CROUTZ (liste « Unir et servir Saulxures »), à compter du 16 septembre 2013.

Conformément à l'article L. 270 du Code Electoral, une convocation au présent conseil municipal a été envoyée à Madame Nicole DEPOIRE, candidate suivant le dernier élu de la liste « Unir et servir Saulxures », liste dont Monsieur CROUTZ faisait partie.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la convocation à Madame DEPOIRE a été envoyée à sa dernière adresse connue sur Saulxures-lès-Nancy. Cette convocation n'a pu être remise à son destinataire qui est, à ce jour, inconnu à cette adresse.

La préfecture sera informée de l'impossibilité de joindre Madame DEPOIRE Nicole.

Intervention de Monsieur Christophe HAUSERMANN :

Explication de siège non pourvu pour la liste Unir et Servir Saulxures.

Suite à la démission de Didier Croutz, j'ai essayé de contacter Mme Nicole Depoire, mais celle-ci ne semble plus habiter Saulxures et n'a pas laissé de coordonnées. Mes co-listiers n'ont aucune information à son sujet. La personne suivante sur la liste Unir et Servir Saulxures ne souhaite pas siéger au conseil municipal. Etant donné la proximité des prochaines échéances électorales en mars 2014, ce siège ne sera pas pourvu d'ici là.

Monsieur le Maire prend acte de cette demande, les services de la Préfecture seront consultés afin de s'assurer de la procédure à mettre en œuvre dans le cas présent.

POINT 1

ADHESION AU RESEAU D'ALERTE PLURI-PROFESSIONNEL (R.A.P.P.) EN SANTE MENTALE DE L'AGGLOMERATION DU GRAND NANCY

Madame CHANET rappelle que, lors d'un séminaire d'informations et d'échanges sur la mise en œuvre de la loi du 5 Juillet 2011 relative aux soins psychiatriques sans consentement, qui s'était déroulé au Centre Psychothérapique de Nancy en avril 2012, une présentation a été faite par le docteur PAREJA, du Réseau d'Alerte Pluri Professionnel (RAPP) de Lunéville.

Inspiré de la cellule d'alerte d'Evry, ce réseau a été mis en place en 2004 par le Conseil Général de Meurthe et Moselle, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Nancy et le Centre Psychothérapique de Nancy.

Ce dispositif peut être sollicité lorsque le comportement d'une personne peut mettre sa santé ou sa liberté en question, voire menacer la sécurité d'autrui, et quand le réseau habituel de traitement de tels cas est inefficace.

Il organise la rencontre rapide de professionnels de champs d'action différents (social, judiciaire, médical, ordre public, psychiatrique, municipal...) afin d'analyser, dans les plus brefs délais, une situation à haut pouvoir d'aggravation.

Cet échange des savoirs et des pratiques, dans le respect des règles du secret médical, permet de proposer la meilleure voie d'accès qu'elle soit d'ordre social, psychiatrique ou relevant de l'ordre public.

Devant l'intérêt à l'étude de la mise en place d'un tel dispositif sur le bassin de Nancy, des réunions techniques se sont tenues sous la présidence de la Préfecture de Meurthe et Moselle et dirigées par l'Agence Régionale de Santé de Meurthe et Moselle.

Ainsi, le RAPP est devenu l'un des objectifs de la priorité III du contrat Local de Santé du Grand Nancy - amélioration de la coordination des acteurs sanitaires et médico-sociaux dans le champ de la santé mentale (copilotage Grand Nancy : Direction de la Sécurité / Direction de la Santé).

Le Réseau d'Alerte Pluri-Professionnel (RAPP) en santé mentale sur le territoire de l'agglomération du Grand Nancy est entré dans sa phase opérationnelle depuis début septembre.

Dans ce cadre, des référents devaient être désignés dans les Communes souhaitant adhérer à ce Réseau. Ainsi, Mme Patricia CHANET, Adjointe au Maire en charge de la politique de la

santé, a été proposée par le Maire aux Services de l'Etat pour être le référent de la commune de Saulxures-lès-Nancy.

Il sera en mesure de recevoir les signalements émanant des nombreuses "portes d'entrée" possibles : élus, fonctionnaires des services, bailleurs sociaux, CCAS, ... et de mettre en place une démarche graduée :

- analyser et évaluer les situations avec les services concernés,
- proposer une orientation,
- faciliter l'orientation proposée vers des partenaires,
- proposer et déclencher un signalement RAPP,
- informer les "signaleurs" de la suite donnée.

Le contenu de la charte peut être résumé ainsi :

- objectif : repérer et orienter les personnes "fragiles"; apporter une solution appropriée avec une action commune des acteurs concernés
- intérêt : intervenir en amont d'une situation d'urgence et éviter le recours systématique aux admissions en soins psychiatriques sans consentement
- coordinateur du réseau : centre psychothérapique de Nancy (CPN); il assure la liaison entre les référents et le réseau ; il pilote également le dispositif.
- numéro de téléphone unique
- règles de fonctionnement : secret professionnel et confidentialité, une réunion par situation.
- principe fondateur : approche médicale, psychologique et sociale.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** les termes de la charte (annexe 1 point 1) du Réseau d'Alerte Pluri-Professionnel (RAPP) en santé mentale de l'agglomération du Grand Nancy,
- **D'autoriser** l'adhésion de la commune au Réseau d'Alerte Pluri-Professionnel en santé mentale de l'agglomération du Grand Nancy, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le formulaire annexé à la charte,
- **D'approuver** la désignation de Madame Patricia CHANET en qualité de référent de la commune de Saulxures-lès-Nancy au Réseau d'Alerte Pluri-Professionnel en santé mentale,
- **De désigner** Monsieur Pascal NICOLLE représentant la commune de Saulxures-lès-Nancy au comité de pilotage du RAPP.

POINT 2

PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (P.P.R.T.) DU SITE STORENGY DE CERVILLE

Monsieur NOVIANT rappelle que, lors de sa séance du 15 février 2011, le conseil municipal avait pris acte du projet d'arrêté préfectoral prescrivant l'élaboration du PPRT du site Storengy de Cerville.

Dans le cadre de cet arrêté, une infime partie boisée du territoire de Saulxures-lès-Nancy faisait partie du périmètre d'étude quant à l'élaboration du PPRT (voir annexe 2. point 2).

Le secteur délimité par le périmètre d'étude du PPRT, prescrit par l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011, couvrait une zone plus large que les surfaces touchées par les phénomènes dangereux induits par la société Storengy. En effet, au moment de la prescription de l'élaboration du PPRT, l'étude de danger n'était pas totalement finalisée.

A ce jour, l'étude de danger est totalement terminée, elle a permis de réduire (comme illustré dans l'annexe 2. point 2) le périmètre d'exposition aux risques, c'est à dire le périmètre réglementé par le PPRT.

En conséquence, la commune de Saulxures-lès-Nancy ne fait pas partie des communes soumises au PPRT.

Aussi, la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, conformément à l'article R 515-43 du code de l'environnement, soumet, pour avis, le projet de plan de prévention des risques technologiques du site de Storengy à l'ensemble des personnes et organismes associés qui ont contribué à l'élaboration du document.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- **De prendre** acte que le territoire de la commune de Saulxures-lès-Nancy ne fait pas partie du périmètre d'exposition aux risques, et par voie de conséquence du périmètre réglementé par le PPRT,
- **D'émettre** un avis favorable sur le projet de PPRT transmis en date du 4 octobre 2013 par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

POINT 3

CLARIFICATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAULXURES-LES-NANCY

Monsieur le Maire rappelle que le droit de préemption urbain (D.P.U.) est un moyen d'acquisition qui permet à son titulaire d'acquérir prioritairement des biens immobiliers en voie d'aliénation (vente du bien).

Par délibération du conseil communautaire du 9 février 1996, la Communauté urbaine du Grand Nancy, compétente de plein droit en matière de droit de préemption urbain (D.P.U.), en a délégué l'exercice aux communes sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (NA / AU) des P.O.S. ou P.L.U., tout en restant bénéficiaire du D.P.U. sur les emplacements réservés à son bénéfice et sur certains secteurs de projets communautaires.

Plusieurs délibérations ultérieures ont également délégué l'exercice du D.P.U. sur certains sites à l'Etablissement Public Foncier Lorraine (E.P.F.L.), SOLOREM ou EPARECA pour le compte du Grand Nancy, afin d'en faciliter la maîtrise foncière.

Afin d'apporter plus de lisibilité, de cohérence et d'harmonisation à l'exercice du D.P.U. sur le territoire communautaire, la Communauté urbaine du Grand Nancy a, par délibération de son conseil du 5 juillet 2013, clarifié les conditions d'exercice du droit de préemption urbain sur l'ensemble de son territoire.

Il est désormais intégré 2 nouveaux bénéficiaires sur les secteurs suivants :

- les périmètres de Z.A.C. communautaires où un traité de concession sera signé entre un aménageur et le Grand Nancy : l'exercice du D.P.U. sera délégué à l'aménageur (hors aménageur privé) pour le compte du Grand Nancy,
- les périmètres pour lesquels une convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle est signée entre le Grand Nancy et l'E.P.F.L. : l'exercice du D.P.U. sera délégué à l'E.P.F.L. pour le compte du Grand Nancy et éventuellement de la ou des communes co-signataires,

S'agissant de la mise en œuvre de cette délégation, les communes conservent la délégation de l'exercice du D.P.U. sur les secteurs identifiés par le Grand Nancy, mais acceptent alors de le déléguer à nouveau à l'E.P.F.L. ou à l'aménageur (hors aménageur privé).

Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), qui restent déposées en communes, devront alors être directement transmises à l'E.P.F.L. ou à l'aménageur. Une copie sera toutefois

transmise au Grand Nancy, car leurs informations représentent une source de données essentielle dans la perspective de la création d'un observatoire foncier du Grand Nancy.

Ainsi, les conditions d'exercice du D.P.U. sont redéfinies de la façon suivante :

- les communes continuent d'exercer, par délégation, le D.P.U. sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (NA / AU) des P.O.S. ou P.L.U., ainsi que sur les emplacements réservés à leur bénéfice,
- le Grand Nancy reste titulaire du D.P.U. sur les emplacements réservés à son bénéfice,
- les aménageurs qui seront liés à la Communauté urbaine par un traité de concession (hors aménageurs privés), exerceront le D.P.U., par délégation des communes, sur les périmètres de Z.A.C. communautaires concernées,
- l'E.P.F-Lorraine exercera le D.P.U., par délégation des communes, sur les périmètres où une convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle a été et sera conclue, avec leur accord, entre le Grand Nancy et cet établissement : Sont exclus les périmètres dont le foncier est d'ores et déjà maîtrisés par l'E.P.F.L., le Grand Nancy et/ou les communes.
- l'EPARECA bénéficie de l'exercice du D.P.U. pour le projet de restructuration du centre commercial de la Cascade à Laxou et Maxéville, en application de la délibération du Conseil du 24 juin 2010.

A ce jour, la commune de Saulxures-lès-Nancy est concernée par un secteur identifié par le Grand Nancy, à savoir le secteur « Cœur Plaines Rive Droite », qui fait l'objet d'une convention de veille active conclue entre le Grand Nancy et l'E.P.F.L. Ainsi, conformément aux nouvelles dispositions énoncées précédemment, l'exercice du D.P.U. sera délégué à l'E.P.F.L.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** les modifications des conditions d'exercice du D.P.U. telles que énoncées ci-dessus et approuvées par le Conseil de communauté du Grand Nancy du 5 juillet 2013
- **D'approuver** la délégation de l'exercice du D.P.U. à l'E.P.F.L. sur le périmètre de la convention de veille active et de maîtrise opérationnelle du secteur « Cœur Plaines Rive Droite ».

POINT 4 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DU GRAND NANCY

Monsieur DEWIDHEM rappelle que la loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de l'intercommunalité (article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) une obligation formelle de rendre compte deux fois par an de leur activité aux Communes membres.

C'est ainsi qu'une première communication a été portée au Conseil Municipal du 14 mai 2013 (sur la base du rapport développement durable du Grand Nancy 2012). La seconde vous propose une synthèse de l'action communautaire, sur la base du rapport d'activité 2012 du Grand Nancy.

Monsieur DEWIDHEM commente le présent rapport avec l'appui d'un powerpoint.

Le rapport d'activité 2012 détaille et commente les grandes politiques publiques, les actions enclenchées ou réalisées du Grand Nancy. Ce rapport comporte plusieurs thèmes :

**Pour une Agglomération ouverte et fluide
Une politique des mobilités engagée.**

En 2012, la Communauté urbaine a mobilisé une enveloppe de 76,53 M€ pour répondre aux nouveaux enjeux de la mobilité dans l'agglomération.

Réseau de transports en commun

Cap sur le réseau Stan 2013

Cette année 2012 est marquée par l'élaboration du nouveau schéma de desserte de transports urbains du Grand Nancy « Stan 2013 », articulé autour de 3 lignes structurantes dont la ligne 2 de Transports en Commun en Site Propre.

Cette future ligne, qui reliera Laneuveville-devant-Nancy au plateau de Haye, adoptera la forme d'un bus à haut niveau de service, le « Stanway ». Des chantiers spécifiques ont permis la création de 39 stations à haut niveau de service et l'aménagement de sites propres sur plus de 7km, sans compter l'aménagement des places des Vosges et Charles III.

Ce sont 8,83 millions de kilomètres parcourus sur l'année 2012, avec une légère diminution de la fréquentation qui s'est élevée à 25,6 millions de validations, au regard d'un taux de fraude en croissance de + 8%.

Les travaux d'accessibilité des arrêts se sont poursuivis avec, au 31 décembre 2012, 46% d'entre eux mis aux normes.

Plan de Déplacements Urbains

En partenariat avec les principales intercommunalités du Sud Meurthe-et-Moselle, l'Etat, les Conseils Régional et Général et le Syndicat Mixte des Transports Suburbains, le Grand Nancy a lancé une enquête ménage « déplacements », auprès de 7 000 ménages et 476 communes, afin de répondre aux besoins des usagers à l'échelle du bassin de vie.

Les résultats seront produits à l'automne 2013.

Parkings

Une offre de stationnement restructurée.

Les parcs de stationnement du Grand Nancy ont fait l'objet, en 2012, de nombreux aménagements, et notamment de gros travaux d'entretien, sur les parkings Thiers, Saint-Léon, Kennedy.

Un nouveau parking structurant autour de l'EcoQuartier Nancy Grand Cœur a été réalisé avec 455 places pour les voitures, 140 emplacements pour les deux-roues, 5 bornes pour les véhicules électriques et des espaces dédiés au covoiturage et à l'autopartage.

Parallèlement, une étude spécifique sur le jalonnement dynamique des parkings a été réalisée. C'est ainsi que 48 panneaux ont été installés pour permettre un accès direct aux parkings du centre avec indication de l'offre de stationnement disponible.

Politique vélo

Tout pour la petite reine

La Communauté urbaine a poursuivi, en 2012, sa politique globale de développement du vélo dans l'agglomération avec l'application d'un programme d'aménagements et de services. Ainsi, sur le territoire, on comptabilise 189 km de réseau cyclable aménagé avec

49,5 km de pistes, 4 km de couloirs bus+vélo, 71,5 km de voies mixtes piétons-vélos, 32,5 km de bandes, 37 km de double-sens cyclables et 44 km de pistes cyclables.

Toujours plus de stationnement et de services

Le stationnement des vélos s'est doté de 420 nouvelles places permettant d'offrir 600 places réparties sur 400 sites.

Le développement des services s'est poursuivi cette année encore par le biais de Vélostan'boutic qui propose 800 vélos et 50 nouveaux vélos pliants. Ce service a enregistré une progression de ces journées de location de 31% par rapport à 2010. De son côté, Vélostan'lib voit sa fréquentation progresser de 36 % par rapport à 2011.

Une maison du vélo dynamique

Enfin, la Maison du vélo, ouverte en 2009, a accueilli plus de 10 000 visiteurs. Ses nombreuses actions de sensibilisation lui ont valu d'être distinguée par le trophée « Talents du vélo » entre autre, pour le film pédagogique sur l'entretien du vélo traduit en langue des signes.

Covoiturage et autopartage

Pour poursuivre le développement de solution de mobilité alternative à l'usage individuel de la voiture, la Communauté Urbaine du Grand Nancy a confié à la société locale Covivo, un service complet de covoiturage lancé au troisième trimestre 2012.

D'autres systèmes d'autopartage sont soutenus, comme le système Autopi, avec ses voitures thermiques partagées en libre service, ou encore CityMov', mettant à disposition des véhicules électriques pour de courts déplacements interurbains. A 2015, les deux dispositifs devraient permettre une offre de près de 140 voitures.

Pour une Agglomération en mouvement, innovante et créative Une politique économique collective

Pour promouvoir la compétitivité, la création d'emplois et de richesses, le Grand Nancy a investi 45,4 M€ en 2012.

Grand Nancy Thermal

Retour aux sources

L'ambition réside en la création d'un pôle aquatique dédié au bien-être, au thermalisme et aux activités thermalo-sportives. L'obtention de l'agrément d'eau minérale naturelle fait aussi partie des objectifs.

Pour y parvenir, le Grand Nancy a initié une étude clinique visant à prouver les bienfaits de l'eau sur l'arthrose du genou.

Parallèlement, de nouvelles installations ont permis l'alimentation des deux bassins olympiques et de la piscine ronde en eau de source émergeant à 35°. Par ailleurs, un Comité des Sages a été constitué pour accompagner la réflexion globale sur l'ensemble du devenir du site.

Vie universitaire

La première rentrée d'ARTEM

D'un projet d'alliance pluridisciplinaire et interuniversitaire unissant 3 grandes écoles nancéiennes, l'Ecole Nationale Supérieure des Mines, l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et le groupe ICN-école de management est né, en 1999, ARTEM.

L'étape importante du projet fut la première rentrée, avec les 680 étudiants de l'Ecole nationale supérieure des Mines.

ARTEM, avec l'institut Jean Lamour, représentent le plus important projet universitaire de France, avec 220 M€ d'investissement et 30 000 M2 construits. Il accueillera à terme 5 000 étudiants et chercheurs.

Formation et Recherche

Implanté sur le campus de la faculté de médecine à Vandœuvre-lès-Nancy, le Biopôle Lorrain a été inauguré le 15 mars 2012. Ce centre d'excellence européen en biologie et bioénergie réunit une équipe de chercheurs en génie moléculaire et tissulaire.

Soutenu par la Communauté Urbaine à hauteur de 900 000 €, il constitue la première étape d'un projet de formation et de recherche médicale visant à regrouper les facultés d'odontologie et de pharmacie.

ÉcoQuartier Nancy Grand Cœur

Le nouveau Centre de Congrès se profile

Projet d'envergure, en frange du quartier historique de Charles III, Nancy Grand Cœur est la principale porte d'entrée de l'agglomération. Il poursuit sa métamorphose pas à pas à travers ses grandes orientations et l'engagement de donner corps à un quartier innovant, mobilisant les différents acteurs et la société pour construire ensemble un espace stratégique de 12 ha.

Au printemps 2014, un nouvel équipement aux façades vitrées, ouvert sur la ville, accueillera le public. Au cœur de l'écoquartier Nancy Grand Cœur, il abritera notamment une halle d'exposition de 2 750 m², deux auditoriums de 850 et 300 places, des salles de séminaire et un espace de restauration panoramique.

D'ores et déjà, le nouveau parking souterrain République est opérationnel.

Opérations immobilières

L'écoquartier Nancy Grand Cœur, c'est aussi un site dédié au rayonnement économique mais aussi à l'emploi, au logement, aux mobilités et au développement durable. De grands projets (siège social de Veolia, maison hospitalière et autres commerces bureaux et logements) s'échelonneront à partir de 2014.

Espaces de dialogue

Visites de chantier, échanges au sein d'un conseil de gouvernance et des ateliers de la Fabriques, ont permis de faire émerger une série de propositions en matière d'aménagement de l'espace public, de mise en place de stations d'intermodalité et de performance énergétique globale.

Ville neuve : Aménagement de la place Charles III

Après la création de nouveaux accès au parking souterrain, l'aménagement de la place et de ses abords s'est poursuivi par les travaux de dallage, la réduction des trémies du souterrain Raugraff et la rénovation du parking. Ce sont 8,5 M€ mobilisés par la Ville de Nancy et le Grand Nancy.

Fibre optique

1,9 M€ ont été dédiés, dans une première phase d'opérations de génie civil, pour permettre à l'ensemble des habitants, ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises, d'accéder au moindre coût à une véritable connexion internet à haut débit.

Développement économique

Accompagner les créateurs d'entreprise

Pour aider les porteurs de projets, une maison de l'entrepreneuriat et de l'innovation est actuellement à l'étude. Le projet vise à renforcer la collaboration entre le territoire, l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises.

Démarche technopolitaine

Cette initiative fait suite à la signature, le 21 décembre 2012, du pacte fondateur pour le développement d'une nouvelle démarche technopolitaine engagée avec la Communauté urbaine, l'Université de Lorraine et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle.

Un travail en réseau

En 2012, 1 784 créations d'entreprise ont été enregistrées sur le territoire. La plupart ont bénéficié du soutien du réseau CREAlliance. Ce sont aussi 356 000 € d'aides à la reprise et la création d'entreprise versés la même année, via l'animation du réseau CREAlliance.

Créer des emplois pérennes

La plate-forme Grand Nancy Initiatives a accueilli 115 porteurs de projets et instruits 65 projets, avec un soutien du Grand Nancy de 40 000 €. Depuis sa création, cette plate-forme et ses partenaires ont contribué à la création et au maintien de 1 500 emplois dans l'agglomération.

Zone Franche Urbaine

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les territoires du Haut-du-Lièvre à Nancy, Champ-le-Bœuf à Laxou, des Aunes à Maxéville et des Nations à Vandœuvre-lès-Nancy, bénéficient du statut de Zone Franche Urbaine (ZFU).

En huit ans, la zone franche urbaine a permis l'installation de 1 338 entreprises et 1 200 emplois.

Aéropôle Grand Nancy Tomblaine

La Communauté urbaine a confié au 1^{er} janvier 2012, à la CCI 54, l'exploitation et le développement de l'aéropôle Grand Nancy Tomblaine, via la société dédiée SASU Grand Nancy.

Pour développer le site articulé autour de 4 pôles économiques, un budget de 7 M€ a été prévu d'ici fin 2017.

**Pour une Agglomération sobre et vertueuse
Une politique d'éco-aménagement intégrée**

Dans le domaine de l'habitat et de la planification urbaine, la Communauté urbaine a poursuivi sa politique avec un budget d'investissement de 8,89 M€.

Habitat

Inventer la ville de demain

La deuxième année de mise en œuvre du 6^{ème} Programme Local de l'Habitat Durable (PLHD) pour la période 2011-2016 a été accompagnée par le Centre d'études techniques de l'équipement (CETE) de l'Est.

Le marché résidentiel neuf du grand Nancy confirme sa progression avec une augmentation des mises en chantiers de 46% par rapport à 2011, soit + 1 488 unités.

Dans le cadre de la délégation de compétences des aides à la pierre, la dotation financière de 1 M€ a permis la construction de 399 logements aidés neufs, contre 328 en 2011.

S'agissant des logements à loyers modérés, 744 000 € d'aide de la communauté urbaine à la surcharge foncière ont permis la réalisation de 259 logements.

Au titre de la rénovation urbaine, ce même dispositif a soutenu la construction de 154 logements à hauteur de 604 000 €.

S'agissant du parc privé, une dotation de 1,86 M€ de l'ANAH a permis de réhabiliter 198 logements. Le Grand Nancy a également alloué 184 707 M€ de fonds propres pour aider les propriétaires privés à réaliser ces travaux.

La maison de l'Habitat et du Développement Durable, véritable guichet unique pour toutes les questions des habitants liées au logement, a renseigné dans ses locaux plus de 14 700 personnes depuis son ouverture en 2009.

Grand Nancy Habitat, société publique locale, a quant à elle, poursuivi ses études des secteurs pavillonnaires de l'agglomération, ainsi que le suivi-animation du programme d'intérêt général « Habiter mieux dans le Grand Nancy » et des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) Rives et Meurthe et Mon Désert à Nancy et Tomblaine.

Gens du voyage

En 2012, le Grand Nancy a poursuivi ses efforts pour offrir un accueil adapté aux besoins des familles. L'aire de grand passage située sur une partie du parking du Zénith à Maxéville a accueilli 31 groupes de 100 à 150 caravanes entre 2007 et 2012. Sa présence permet de réduire considérablement les stationnements illicites.

En parallèle, le Grand Nancy s'est engagé dans la réhabilitation de l'aire de Tomblaine et dans la restructuration et l'extension de l'aire de Seichamps.

Projets Urbains

Vers un territoire durable et cohérent

Des documents d'urbanisme nouvelle génération

Les différents PLU approuvés ou en cours d'approbation, sont aujourd'hui harmonisés d'un point de vue réglementaire et compatibles avec les grands axes des politiques communautaires, comme le 6^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) durable, le Plan de Déplacements Urbains (PDU), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud Meurthe-et-Moselle ou le Plan paysages. Ces documents, nouvelle génération, visent à anticiper les orientations de la loi Grenelle II.

Vers un plan local d'urbanisme communautaire

Dans la continuité de l'élaboration de ces PLU concertés, le lancement d'un PLU communautaire, intégrant notamment les orientations du PLH Durable et du PDU, a fait au cours de l'année 2012, l'objet de nombreuses réflexions.

Zones d'aménagement concerté

En 2012, 19 ZAC à vocation économique, résidentielle ou mixte, sont actuellement recensées, à différents stades opérationnels, sur le territoire de l'agglomération.

Révision du secteur sauvegardé

Valoriser le cœur de l'agglomération

La révision-extension du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur a été prescrite par arrêté préfectoral du 7 décembre 2011 pour une durée d'environ 6 ans, de 2012 à 2017, portant la superficie du secteur sauvegardé de 155 hectares à 166 hectares.

Au-delà de l'aspect patrimonial, cette opération, estimée à environ 1,3 M€, prendra en compte les enjeux de la ville durable.

Plan de sauvegarde et de mise en valeur

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) fixe les règles et prescriptions de mise en valeur spécifiques à chacun des immeubles et des espaces situés dans le périmètre du secteur sauvegardé.

Son objectif est de valoriser et renforcer l'identité architecturale, urbaine et paysagère du cœur de l'agglomération, tout en tenant compte des enjeux sociétaux actuels et la ville durable.

Elaboration d'un fichier d'immeubles

Ce fichier a pour objectif d'affiner la connaissance du patrimoine bâti d'un point de vue architectural et historique et, en 2012, l'inventaire de terrain réalisé a permis de préciser la méthodologie de travail, pour une phase d'élaboration prévue en 2013.

Pour une Agglomération agréable et vivante Une politique harmonieuse de la nature en ville

En 2012, le Grand Nancy s'est mobilisé à hauteur de 1,7 M€ pour renforcer la place de la nature en ville et valoriser le patrimoine naturel de l'agglomération, dans toutes ses dimensions.

Forêt de Haye-agriculture périurbaine

La nature au cœur de l'agglomération

Procédure de classement de la forêt de Haye

Initiée en 2007, la démarche de préservation du Massif de Haye et de ses 11 000 ha de couvert forestier s'est poursuivie en 2012.

L'objectif est d'aboutir à un projet de périmètre de classement en forêt de protection dès 2013.

Des abeilles et des hommes

Par ailleurs, la Communauté urbaine a souhaité s'inscrire dans l'essor de la notion d'apiculture urbaine et relancer l'apiculture sur son territoire.

A cette fin, elle a apporté son concours au Centre d'études techniques apicoles du Grand Nancy (CETA-GN), tout en intensifiant l'implantation de ruches sur le territoire et les actions de sensibilisation du grand public.

Espace Natura 2000

Le Plateau de Malzéville a fait l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) en privilégiant la concertation entre : élus des communes, agriculteurs, forestiers, chasseurs, associations et clubs sportifs. En 2012, l'ensemble des acteurs ont travaillé sur la définition d'un plan d'aménagement et d'interprétation du site.

Entretien et aménagement

Une gestion durable du patrimoine vert

En 2012, pour préserver et développer le capital vert du grand Nancy, 1,5 M€ ont été dépensés pour la maintenance. 3 700 opérations d'élagages et plus de 555 remplacements et nouvelles plantations effectués.

Sur la Place d'Alliance, sept tilleuls de grand taille, déjà préformés, ont été plantés pour remplacer ceux disparus en 2012.

Création d'un verger conservatoire au parc de Montaigu

Cette création a pour but d'assurer la pérennité des variétés fruitières locales (pommiers, poiriers, mirabelliers...), en associant des arbres fruitiers traditionnels et de nouvelles variétés.

L'aménagement de l'ensemble des parcs de l'agglomération a reçu, quant à lui, une enveloppe de 300 000 € en 2012.

Maintien de la biodiversité

Depuis 2012, et afin de préserver son patrimoine naturel, la Communauté urbaine a mis en place une démarche de gestion différenciée de ses espaces verts.

Le travail de cartographie se poursuit à ce jour, tout en privilégiant des actions comme le fauchage tardif et la réduction des produits phytosanitaires.

Sensibilisation du public

A l'occasion du rendez-vous Jardins de ville, Jardins de vie, 22 000 visiteurs ont été accueillis au domaine de Montaigu à Jarville-la-Malgrange et Laneuveville devant-Nancy.

Parmi les autres opérations de sensibilisation du public à l'écologie urbaine, la nouvelle édition des Eclats de Rive et les Rendez-vous du Développement Durable ont permis au public de découvrir l'agglomération sous un autre angle.

**Pour une Agglomération accessible et responsable
Une politique des services urbains et d'écologie urbaine toujours plus exigeante**

Pour renforcer la qualité de vie dans l'agglomération, 21,85 M€ ont été investis en 2012 dans la mise en œuvre des services de proximité de la Communauté urbaine.

Maintenance et requalification

Des actions de voiries partagées

En 2012, environ 181 200 m² de chaussée et 25 500 m² de trottoirs ont été remis en état. Ces interventions ont mobilisé 13,1 M€, hors ouvrage d'art.

Des chantiers de grande ampleur

En complément de l'enveloppe budgétaire consacrée à l'entretien, des aménagements qualitatifs de la voirie communautaire ont été réalisés pour un montant de 8,82 M€. Ces chantiers de grande ampleur visent à améliorer les déplacements des habitants autant que leur cadre de vie.

Concernant les ouvrages d'art communautaires, ce sont 1,9 M€ consacrés en 2012. Par ailleurs, sur 39 158 points lumineux, 454 luminaires et 330 supports ont été remplacés, nécessitant 3 638 interventions.

Les référents de territoire, relais sur le terrain

12 référents de territoire assurent l'entretien du patrimoine voirie en prenant en compte les demandes des usagers.

En 2012, plus de 25 713 requêtes ont été enregistrées, dont plus de 30% par les référents de territoire.

Un tiers de ces demandes ont concerné le service nettoyage, 25% la voirie et 16% les déchets. Dans le cadre de leur mission, les référents ont suivi plus de 3 000 chantiers.

Valorisation des déchets

Une politique volontariste

En 2012, la production de déchets ménagers est en baisse sur l'agglomération de 2,52% par rapport à 2011, avec un total de 130 500 tonnes produites par habitants.

Pour poursuivre ses efforts de recyclage, 82 conteneurs semi-enterrés ont été installés en 2012.

Une déchetterie moderne

L'année 2012 a permis la construction de la déchetterie de Vandœuvre-lès-Nancy, seconde déchetterie en termes de fréquentation, elle offre désormais un niveau de service et de performance environnementale.

Parallèlement, la Maison de la Propreté poursuit ses actions de sensibilisation en ayant accueilli 13 300 visiteurs en 2012 et répondu à plus de 13 500 questions par téléphone.

En outre, le centre de valorisation des déchets de Ludres a ouvert ses portes à plus de 2 050 personnes lors de visites guidées et 1 700 élèves.

Des économies en perspective

A l'occasion des nouveaux marchés à intervenir au 1^{er} avril 2013, une vaste concertation avec l'ensemble des communes fait espérer par de nouveaux modes de fonctionnement, une économie de l'ordre de 27 M€ sur 6 ans.

Événement

Des intempéries d'une intensité exceptionnelle

Dans la nuit du 21 au 22 mai 2012, deux violents orages se sont abattus sur l'ensemble des communes du Grand Nancy. En l'espace de deux heures, environ 11 millions de m³ d'eau se sont déversés avec une force dévastatrice.

Tous se sont mobilisés pendant et après la catastrophe : Préfecture, Sécurité Civile, pompiers, services de police et de gendarmerie mais aussi la Caisse d'Allocations Familiales, les professionnels de l'assurance, les chambres consulaires, la Croix Rouge, les agents des communes et du Grand Nancy.

L'état de catastrophe naturelle a fait l'objet d'un arrêté ministériel pour 19 communes de l'agglomération.

Cartographie des zones inondées

Une réflexion partagée entre la Direction Départementale des Territoires et les 20 communes a permis un recensement des zones touchées par l'épisode orageux et une cartographie des zones inondées.

Ainsi, les données viendront enrichir les Plans Locaux d'Urbanisme des communes concernées, ainsi que le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Meurthe.

Réseau d'eau et d'assainissement

En 2012, les travaux et études ont représenté 0,77 M€ d'investissement pour l'assainissement et 0,86 M€ pour l'eau potable.

La Communauté Urbaine s'est également mobilisée pour la construction d'un réservoir d'eau à Vandœuvre-lès-Nancy. D'une capacité de 30 000 m³ d'eau, cet ouvrage a pour but d'assurer l'autonomie de toute l'agglomération en cas d'avarie.

Pour une Agglomération généreuse et solidaire Une politique de cohésion sociale partagée

Afin d'intégrer la cohésion sociale à l'ensemble de ses politiques publiques, le Grand Nancy a déployé son action à l'appui d'une enveloppe de 26,31 M€ en 2012.

Projet de Rénovation Urbaine (PRU)

Quand l'urbain et l'humain avancent ensemble

Avec un investissement global de 525 M€, dont 85 M€ apportés par la Communauté urbaine, le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) concerne 7 quartiers traités solidairement par les 20 communes de l'agglomération. Au total, 380 opérations d'envergure sont prévues, dont 99% sont réalisées ou en travaux. C'est aussi 367 000 heures d'insertion déjà réalisées, soit 228 équivalents temps plein.

Pour et avec les habitants

Sous l'impulsion des communes, des conventions territorialisées de gestion urbaine de proximité ont été finalisées en 2012, visant à améliorer le vivre ensemble en favorisant la coordination des différents acteurs, et en encourageant la participation des habitants et des associations.

Des réalisations visibles et durables

Tomblaine, Jarville, Saint-Max, Malzéville, Maxéville, Laxou, Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy, sont autant de villes bénéficiant de rénovations de l'habitat, constructions nouvelles et aménagements extérieurs.

Prix de l'aménagement urbain

C'est ainsi que l'écoquartier Plateau de Haye, situé sur les communes de Laxou, Maxéville et Nancy, a reçu en 2012, le prix de l'aménagement urbain décerné par le groupe Moniteur.

Inscrit dans le cadre de référence de la ville européenne durable, ce vaste projet connaît encore de nombreux chantiers.

Projet urbain de cohésion sociale

Cultiver le lien social

Cadre de référence de la politique de la ville, le projet urbain de cohésion sociale, mis en œuvre par le Grand Nancy avec les 20 communes, permet de structurer de nombreuses actions dans les domaines de l'emploi, de la santé et du handicap, de la prévention et de la sécurité, des loisirs et de la culture, et de l'écocitoyenneté.

Emploi et insertion professionnelle

Pour favoriser l'accès à l'emploi, en particulier des catégories les plus fragiles de la population, la Communauté urbaine se mobilise avec la Maison de l'Emploi du Grand Nancy et la Mission locale.

En 2012, 34 actions ont été menées dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, touchant 2 853 personnes, dont 48% issues des quartiers sensibles.

L'insertion des jeunes et des publics éloignés de l'emploi a donné lieu à 31 actions d'insertion professionnelle et la Mission Locale a accueilli 5 127 jeunes.

Parmi eux, 1 339 ont accédé à une formation, 1 437 à un emploi, et 328 à un contrat en alternance.

La Maison de l'Emploi a, quant à elle, accueilli 436 personnes porteuses de projets, tandis que 45% des participants aux forums ont trouvé des solutions d'emploi ou de formation.

Santé et handicap

Chaque année, le Grand Nancy coordonne des programmes de santé publique, comme « Mars bleu » pour le dépistage du cancer colorectal, « Octobre rose » dépistage du cancer du sein, mais aussi soutient les communes et les associations comme Grand Nancy Défi'b et son programme « Agissons contre l'arrêt cardiaque ».

Aujourd'hui, 300 personnes sont formées pour être sauveteurs volontaires de proximité, et 12 communes sont engagées dans la démarche.

Enfin, autour du contrat local de santé, s'est créé en 2012, un atelier santé ville au niveau de l'écoquartier du Plateau de Haye à Nancy, Laxou et Maxéville.

Prévention et sécurité

Le Grand Nancy anime un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. En 2012, dans le cadre de l'actualisation du contrat local de sécurité, quatre axes prioritaires ont été validés : préservation du cadre de vie, prévention des comportements à risque sur la voie publique, cohérence d'intervention dans le domaine de la prévention sociale et le maintien de la dynamique partenariale.

Une enveloppe totale de 203 475 € a permis, en 2012, de financer les actions de prévention de la délinquance, telles que la sécurisation de chantiers par l'Equipe mobile de travaux, dans les quartiers en rénovation urbaine, les consultations décentralisées d'avocats dispensées par le Conseil Départemental d'Accès aux Droits, le dispositif d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences.

Enjeux d'agglomération

Dans un souci de mixité sociale et d'égalité des chances, la Communauté urbaine soutient des actions concernant l'éducation, les loisirs, la culture, le lien social, l'écocitoyenneté et le cadre de vie.

En 2012, 105 dossiers ont obtenu un financement d'un montant total de 289 650 €. Parmi les actions soutenues : Activ'Haye, menée par la MJC du Haut-du-Lièvre ; les actions décentralisées du Livre sur la Place et du festival NJP, pour inviter les habitants des quartiers au plaisir de la lecture et de la musique ; les médiations de proximité menées par l'association Réciprocité, visant à lutter contre la précarité énergétique, ou encore la mise en place de navettes gratuites « de la ville à la forêt » permettant aux habitants du Plateau de Haye, de Villers-lès-Nancy et de Jarville-la-Malgrange, d'accéder à la zone de loisirs de la Forêt de Haye.

Grands équipements de sports et de loisirs

Le sport passionnément

La Communauté Urbaine assure l'entretien et la modernisation d'infrastructures sportives. Gérées directement ou confiées à des délégataires de services publics, elles offrent aux athlètes de haut niveau et aux usagers des conditions optimales pour la pratique d'un large panel de sports.

De cette manière, ont bénéficié d'investissements à hauteur de 0,7 M€, le parc des sports de Vandœuvre-lès-Nancy, le palais des sports Jean Weille à Nancy, le stade Raymond Petit et le stade Marcel Picot à Tomblaine.

Pôle nautique, golf et pôle équestre

En 2012, une réflexion autour de la valorisation des équipements du Pôle France Aviron et du Pôle France Kayak s'est poursuivie sur la base d'une enveloppe de 1,2 M€ dans le cadre du contrat de projet Etat-Région.

Tandis que la patinoire a rouvert ses portes le 1^{er} décembre 2012, le golf Grand Nancy Pulnoy a vu la conclusion d'un bail emphytéotique administratif le 27 avril 2012.

Enfin, le Pôle équestre sur le site de Brabois a été finalisé.

A noter que les grands équipements communautaires ont enregistré plus de 211 000 entrées en 2012, en dehors de l'accueil des activités associatives.

Soutien au sport professionnel et de haut niveau

Avec 291 000 spectateurs pour les matchs de l'ASNL et 122 000 pour le SLUC, lors de la dernière saison, ils ont bénéficié d'une enveloppe de 1,5 M€ chacun. L'intercommunalité a poursuivi son soutien aux trois clubs de haut niveau : le Grand Nancy ASPTT handball, le Nancy Volley Maxéville et le Vandoeuvre Nancy Volley Ball. Pour la saison 2011-2012, les marchés négociés de prestations avec ces structures affichent un montant global de 380 000 €.

Pôle aquatique

Promouvoir la natation pour tous

Avec un volume de 860 000 entrées, le Pôle aquatique a enregistré, en 2012, une légère baisse par rapport à 2011, qui s'explique par la fermeture du Lido suite aux dommages causés par les violents orages des 21 et 22 mai, et aux essais cliniques menés à la piscine ronde Nancy-Thermal jusqu'en fin d'année.

Valorisation du patrimoine

En 2012, les sept établissements du pôle aquatique ont bénéficié d'une enveloppe de 1,39 M€ de travaux. Sur cette somme, plus de 1 M€, correspondant à des travaux de maintenance, d'accessibilité et de rénovation au niveau des différents établissements.

Mise en place d'une tarification sociale

La mise en place d'une nouvelle grille tarifaire au niveau du pôle aquatique accorde ainsi un tarif réduit aux demandeurs d'emploi et aux personnes relevant de minima sociaux, aux seniors relevant du minimum vieillesse et aux étudiants. A noter que 40 700 jeunes, de 4 à 17 ans, ont bénéficié du tarif d'entrée à un euro pendant l'ensemble des vacances scolaires.

Pour assurer par ailleurs une concertation durable, le Grand Nancy a installé, au second trimestre 2012, deux comités d'usagers.

Grands événements

En 2012, la Communauté urbaine a accompagné 24 grands événements sportifs, dont :

- le 3^{ème} Meeting international de natation
- le Meeting Stanislas-Nancy
- le Championnat du monde de duathlon
- l'Open de France de volley-ball féminin
- le Semi-marathon du Grand Nancy.

Grands équipements : de l'engouement pour les sciences et techniques !

Les trois établissements de culture scientifique et technique du Grand Nancy ont adopté, en 2012, l'identité visuelle « MMM ». Ils ont aussi lancé les nouvelles offres tarifaires Pass et Carte Musées communes aux six musées du Grand Nancy et de la Ville de Nancy.

Avec près de 95 000 visiteurs, le Muséum-Aquarium de Nancy confirme sa place de deuxième musée le plus visité en Lorraine.

Le jardin botanique du Montet

Poursuivant ses nombreuses actions pédagogiques, les Conservatoire et Jardins botaniques de Nancy ont attiré quelques 62 500 visiteurs dans les 32 ha du parc du Montet à Villers-lès-Nancy.

L'exposition de l'année a été consacrée aux espèces exotiques envahissantes.

Le musée de l'Histoire du Fer

Le musée de l'Histoire du Fer - Domaine de Montaigu à Jarville-la-Malgrange et Laneuveville-devant-Nancy, a renoué avec le public avec plus de 12 480 visiteurs (+ 15 % par rapport à 2011).

Une affluence liée à l'espace dédiée Jean Prouvé et à l'exposition Renaissance « Une idée, mille machines, de Léonard de Vinci à Jean Errard », sans compter la reconstitution et mise en fonctionnement d'un bas-fourneau expérimental.

Réserve commune des musées de l'agglomération : équipement opérationnel

Le musée de l'Histoire du Fer, le Muséum-Aquarium de Nancy, le musée Lorrain, le musée des Beaux-Arts et le musée de l'Ecole de Nancy, disposent désormais d'un bâtiment de 3 500 m², leur permettant de mieux préserver et valoriser le patrimoine artistique, scientifique et technique du territoire, abrité dans leurs réserves.

Événement Renaissance : Nancy 2013 l'effet Renaissance !

Après l'Art Nouveau et le patrimoine du XVIII^e siècle, la Communauté urbaine et la Ville de Nancy convieront tous les publics à célébrer la Renaissance, dans l'agglomération et l'ensemble de la région.

Dès décembre 2012, la fête de la Saint-Nicolas a préfiguré cet événement programmé du 4 mai au 4 août 2013.

**Pour une Agglomération d'échanges, de dialogue et de partage
Une gouvernance à approfondir**

Le Grand Nancy mobilise la société civile et renforce le dialogue avec les habitants grâce à la mobilisation de nombreux professionnels et une organisation responsable, qui a bénéficié de 7,8 M€ en 2012.

Projet d'agglomération

Répondre aux enjeux de la ville européenne durable

En 2011, la Communauté urbaine s'est engagée à aller plus loin encore dans la convergence de ses différentes politiques publiques en faveur du développement durable. Dans cette perspective, une démarche de concertation d'envergure s'est déclinée avec l'ensemble des élus communautaires et en lien avec le Conseil de Développement durable. À la clé : une relecture du projet d'agglomération adoptée en juillet 2011 par le Conseil de Communauté. Ce document cadre réaffirme l'ambition d'un territoire durable s'appuyant sur

cinq piliers : social, économique, environnemental, culturel et humain. Le cinquième axe fondateur reposant sur la gouvernance du territoire et l'ambition de promouvoir le dialogue entre ceux qui portent les choix de l'action publique.

Un nouvel élan

Si le projet d'agglomération adopté en 2007 demeure d'actualité, il s'agit pour la Communauté urbaine de répondre aux attentes nouvelles des citoyens et aux enjeux de la ville européenne durable.

Une thématique majeure qui mobilise l'agglomération aux côtés de 66 villes européennes sélectionnées afin d'élaborer un cadre de référence commun pour promouvoir la ville durable.

Des politiques mieux reliées

Le projet d'agglomération revisité a été présenté devant les conseils municipaux de l'année 2012, avec comme fils rouges : d'ouvrir de nouvelles perspectives à la mobilité dans l'agglomération, de renforcer sa stratégie de production de richesses, de promouvoir la place de la nature en ville, d'inscrire la cohésion sociale et le développement humain comme lien transversal entre toutes les politiques.

Plan Climat Énergie Territorial : traduire sur le terrain des objectifs nationaux

Fruit d'une concertation avec les acteurs de territoire, le Plan Climat Energie Territorial s'appuie sur la réalisation d'un bilan Energie Climat du territoire. Il entend traduire les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre et associe une dimension de préservation de la qualité de l'air. Ce document-cadre a été présenté en Conseil de Communauté le 14 décembre 2012 et a été complété par une Charte d'engagement.

Ingénierie européenne

La Communauté urbaine est mobilisée pour accompagner des actions dans le domaine de la coopération décentralisée, et plus particulièrement au titre du Fonds Eau. 29 400 € ont été versés au Niger pour des opérations d'adduction d'eau ainsi que 19 000 € pour le Bénin.

Sillon lorrain

Création du premier Pôle métropolitain français

Le Conseil syndical du Pôle métropolitain du Sillon Lorrain a été installé à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 23 janvier 2012.

Un haut niveau de service

L'ambition de cette nouvelle structure est d'offrir des services de haut niveau dans les domaines universitaire, médical, culturel, économique, touristique, ainsi qu'en matière de mobilité et de ville numérique.

Cette dynamique métropolitaine a d'ailleurs déjà fait ses preuves avec la création de l'Université de Lorraine, ou encore de la Communauté hospitalière de territoire entre le CHU de Nancy et le CHR de Metz-Thionville. C'est dans ce même esprit que sont menées les réflexions autour de la constitution d'un pôle lyrique, symphonique et chorégraphique entre Metz et Nancy, ou encore la mise en place opérationnelle du Pass-Musées à l'échelle du Sillon Lorrain. Avec une offre, en France, en Allemagne et en Suisse, il permet l'accès à plus de 250 établissements en Europe.

Ingénierie de projets

Afin de conforter sa vocation de facilitateurs de projets en articulant fonds publics et fonds privés tout au long de la réalisation de projets d'aménagement urbain, le Pôle a initié, en

2012, la création d'un Fonds d'investissement métropolitain en lien avec la Banque Européenne d'Investissement.

Schéma de cohérence territoriale : Aménager durablement le territoire

Issu de la loi SRU du 13 décembre 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) a pour objectif de fixer un projet d'aménagement solidaire et dynamique pour les vingt prochaines années. Ce document réglementaire traduit la volonté d'inscrire le territoire dans un développement durable et respectueux de l'environnement. Il définit des objectifs transversaux en matière d'habitat, de développement économique et touristique, de transports, ainsi que des objectifs de préservation et de mise en valeur de l'environnement.

Le 6 juillet 2012, le Conseil communautaire s'est à nouveau exprimé sur les enjeux du ScoT Sud54 à travers une communication intitulée « Une ambition partagée, des pratiques nouvelles à concevoir collectivement ». Le projet de ScoT devrait être arrêté, puis soumis à enquête publique en 2013.

Co-Libris : Un réseau à l'heure du numérique

En 2012, la mise en place de Co-Libris témoigne du dynamisme des projets numériques. Aux côtés du Grand Nancy, les villes de Laxou, Maxéville, Nancy, Saint-Max et Vandœuvre-lès-Nancy, se sont réunies pour proposer la meilleure offre possible en matière de lecture numérique.

Rassemblant 9 bibliothèques et médiathèques, le réseau Co-Libris propose une carte unique à ses abonnés pour l'ensemble des structures du réseau. C'est aussi un site internet dédié proposant des services en ligne comme « Europresse », permettant de lire gratuitement la presse en ligne, ou encore « Numilog » avec ses 10 000 livres numériques.

Territoires à enjeux :

Vers un technopôle Renaissance

Le Grand Nancy s'organise en six pôles d'attractivité : L'écoquartier Plateau de Haye - Les Rives de Meurthe - L'écoquartier Nancy Grand Cœur - Les Plaines Rive Droite - Le Plateau de Brabois - Le secteur Sud-est.

Au-delà du champ de l'urbanisme, les principaux domaines d'attractivité d'une agglomération se structurent ici comme l'excellence de la formation et de la recherche, la mixité sociale, les transports ou encore la préservation de l'environnement.

Evolution du regard sur la ville

En 2012, sur le territoire à enjeux des Rives de Meurthe, se décline le pacte fondateur du Technopôle Renaissance, unissant le Grand Nancy, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle et l'Université de Lorraine, signé en décembre 2012. Son objectif est de promouvoir une nouvelle dynamique de croissance basée sur l'économie de la connaissance et articulé autour des trois écoles installées sur le quartier.

Réflexions pour l'avenir des Rives de Meurthe

Engagé au cours de l'hiver 2012, le diagnostic pour élaborer un schéma directeur en matière d'évolution urbaine et de développement économique pour les Rives de Meurthe se poursuivra jusqu'en juin 2013. Il permettra d'aborder les grandes orientations d'avenir du site dans le respect de son histoire et de son patrimoine.

Plaines Rive Droite

Ce territoire s'étendant sur les communes de Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Seichamps, Tomblaine, Saulxures-lès-Nancy, Pulnoy, Art-sur-Meurthe, Dommarthemont et Nancy, et représente à lui seul près de la moitié du potentiel foncier de l'agglomération.

Le Schéma de cohérence fixe les grands objectifs de développement : trame verte, trame bleue, activités économiques, mixité fonctionnelle et sociale, attractivité des grands équipements sportifs et développement des mobilités.

Journées des Communautés urbaines de France

Au rendez-vous à Nancy

La 40^{ème} édition des Journées des Communautés urbaines de France, les 15 et 16 novembre 2012, a accueilli 400 participants, venus d'Alençon, Arras, Bordeaux, Brest, Cherbourg, Dunkerque, le Creusot-Montceau, Le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg, Toulouse et Nice.

Au cœur de l'actualité

En présence du ministre de la fonction publique et du ministre de l'égalité des territoires et du logement, les présidents des Communautés urbaines ont relayé les enjeux de la nouvelle étape de décentralisation en préparation, tout en faisant rayonner l'actualité des grandes agglomérations.

Conseil de Développement durable

Né en 2008, le Conseil de Développement durable est composé aujourd'hui de 100 membres bénévoles, ainsi qu'un représentant de chaque commune tiré au sort parmi les habitants inscrits sur les listes électorales.

L'année 2012 a donné lieu à la publication de contributions sur les enjeux d'inter-territorialité, le Projet Réseau Stan 2013 et le Contrat Local de Santé. Le Conseil de Développement Durable a participé par ailleurs à la création et à l'adhésion à l'Association des Présidents des Conseils de Développement et à l'élaboration d'une Charte d'engagement sur les enjeux de maîtrise de l'énergie, inscrite dans la Plan Climat Energie Territorial du Grand Nancy. L'ajout de la dimension « Air » au PCET de l'agglomération a d'ailleurs été ajouté sur proposition de cette instance.

Conseil de la Vie étudiante

Modifié en 2012, le Conseil de la Vie étudiante est composé aujourd'hui de 36 membres pour tenir compte de l'Université de Lorraine. Très mobilisé autour du projet de réseau Stan 2013, plusieurs motions ont été adoptées pour améliorer la mobilité des étudiants (dont les transports en commun nocturnes et les outils alternatifs de mobilité comme le covoiturage). Il s'est emparé, par ailleurs, de nouvelles thématiques : la santé et le salariat étudiant.

Ressources Humaines

Des hommes et des femmes au service de la collectivité

Mise en place en 2009, la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) constitue un outil de pilotage de référence pour gérer les 1 352 agents (emplois permanents au 31 décembre 2012), identifiés sur 137 métiers.

L'emploi des agents handicapés

En 2012, la signature d'une convention triennale avec le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique a permis d'investir 80 000€, au titre du recrutement et de l'intégration des travailleurs handicapés, du maintien dans l'emploi et de la sensibilisation.

Ainsi, 171 managers ont été formés à la question du handicap. Cette politique permet ainsi de porter à 6,17% le taux d'emploi des travailleurs handicapés au sein de la Communauté urbaine.

Bâtiments communautaires

Le programme d'études et de travaux relatifs à l'accessibilité des bâtiments du Grand Nancy se poursuit. D'ici 2015, la mise en conformité sera appliquée à l'ensemble des piscines, aux équipements sportifs ainsi qu'aux établissements culturels, soit une trentaine de bâtiments.

Accompagner les parcours professionnels

Durant l'année 2012, 5 332 jours de formation ont été réalisés.
33 mobilités internes ont été effectuées, 58 apprentis et 150 stagiaires écoles accueillis.

Santé et Sécurité

Le service prévention et santé au travail a été créé en 2012. Il accompagne les services du Grand Nancy en matière de prévention des risques professionnels, notamment au travers de la formation des agents et de l'animation du réseau des assistants de prévention, chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

FINANCES

En 2012, le Grand Nancy a mis en œuvre un budget global de 592,4 M€ dont 188,48 M€ pour l'investissement, grâce à une mobilisation pour la qualité de vie et l'attractivité de l'agglomération.

Budget et Fiscalité

Un budget maîtrisé au service de la qualité de vie

La rareté financière s'impose au Grand Nancy comme à toutes les collectivités en raison du changement de paysage du secteur bancaire. Les nouveaux modèles d'équilibres budgétaires passent par l'efficacité de la dépense publique pour viser la gestion soutenable et économe des deniers publics.

Maîtrise des dépenses courantes

Cette maîtrise des dépenses courantes s'est caractérisée par une évolution globale de 0,88%, largement inférieure à celle de l'inflation pour l'année.

Globalement, le budget du Grand Nancy pour l'année 2012 s'est élevé à 611,7 M€ de recettes et 592,4 M€ de dépenses, dégagant un résultat de clôture de 18,7 M€.

Les investissements du Grand Nancy

Déclinant les grands axes du projet d'agglomération, le budget de la Communauté urbaine a dédié une enveloppe de 188,48 M€ pour poursuivre le développement du territoire et la qualité de vie pour tous.

C'est ainsi que l'enveloppe globale s'est traduite par :

- Une politique de mobilité engagée : 76,53 M€
- Une politique économique collective : 45,40 M€
- Une politique des services urbains et d'écologie urbaine toujours plus exigeante : 21,85 M€
- Une politique d'éco-aménagement intégrée : 8,89 M€
- Une politique harmonieuse de la nature : 1,70 M€
- Une gouvernance approfondie : 7,80 M€
- Une politique de cohésion sociale partagée : 26,31 M€

Evolution du produit fiscale

Par rapport à 2011, l'évolution du produit fiscal est assurée par :

- l'évolution physique et financière des bases d'imposition
- l'augmentation des taux des ménages de 1% pour accompagner, comme chaque année depuis 2005, le financement du programme de rénovation urbaine, dont l'achèvement est prévu en 2014.

Le taux de cotisation foncière des entreprises a été maintenu au niveau de 2011. Enfin, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été conservé au niveau des cinq années précédentes.

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de cette communication.

Intervention de Monsieur Christophe HAUSERMANN : Rapport d'activité de la CUGN

Ce rapport laisserait croire que la CUGN est actuellement le meilleur des mondes possibles. Pourtant de nombreux problèmes subsistent sur l'agglomération nancéienne.

Dans le domaine du transport, les politiques de déplacement urbain de la CUGN ont provoqué une saturation complète de l'agglomération, due notamment au choix du « tout automobile ». Cette situation est aussi préjudiciable aux Grand-Nancéiens qu'à celles et ceux qui chaque jour se rendent dans l'agglomération depuis les territoires voisins. Il est notamment primordial de désengorger le quartier gare République qui est saturé en permanence suite à une mauvaise gestion des flux aux abords de la gare et du terminus des bus. L'ajout du parking du nouveau Palais des Congrès va encore saturer davantage le secteur « Nancy Grand Cœur », un comble pour ce quartier qualifié d'Eco-quartier. Le plan de déplacement urbain de la CUGN doit être sérieusement repensé, le présent rapport fait d'ailleurs mention d'une baisse de fréquentation des transports en commun en 2012, ce qui n'est guère encourageant pour l'année en cours. Le nouveau réseau Stanway, lancé en septembre 2013 est lui aussi saturé aux heures de pointe et les bus accumulent retard et longueur de parcours.

Le faible nombre de parkings relais encourage les automobilistes à se garer dans l'hyper-centre de Nancy, ce qui provoque embouteillages et pollution.

En ville, le Vélostanlib grand nancéen s'avère, comme le reste du système de transport, conçu pour le centre-ville, à un coût élevé. Il devrait être pensé à l'échelle de l'ensemble des communes du Grand Nancy voire du bassin de vie, pour permettre une véritable connexion avec les lignes de transports en commun. Quand la commune de Saulxures pourra-t-elle être dotée d'une station de Vélostanlib?

Des solutions existent. J'encourage les personnes ici présentes à consulter le Manifeste pour une véritable politique de mobilité dans le Sud meurthe-et-mosellan proposé par les élus de gauche du Grand Nancy.

Dans le domaine de la fiscalité, le niveau de la dette de la CUGN reste élevé, à hauteur de 620M€ au 31 décembre 2012, soit 2300€/habitant. Les contribuables seront mis à contribution sur plusieurs années pour enfin l'éponger.

Dans le domaine de l'urbanisme, le rapport, dans la partie « Territoires à enjeux », qualifie les Plaines Rives Droite, dont fait partie la commune de Saulxures, de territoire représentant « à lui seul près de la moitié du potentiel foncier de l'agglomération. » Il serait dommageable de poursuivre une urbanisation débridée sur Saulxures, sachant, d'une part, que ses habitants souhaitent avant tout conserver le charme pittoresque de leur commune et qu'ils sont opposés à une urbanisation à outrance, et d'autre part que les axes permettant d'entrer et de sortir de la commune sont déjà saturés aux heures de pointe.

Réponses de Monsieur le Maire :

Sur les transports, la mise en place d'un tel réseau nécessite une période d'ajustement. Suite aux remarques des usagers de Saulxures-lès-Nancy, les premiers correctifs ont déjà été apportés, le conseil communautaire du 29 novembre validera un certain nombre de mesures complémentaires qui permettront de fluidifier encore davantage le trafic. Néanmoins, depuis le lancement de Stan 2013, la fréquentation dans les transports en commun est en hausse.

Une discussion s'engage entre les conseillers sur la problématique actuelle de la circulation dans l'hyper-centre de Nancy.

Monsieur le Maire apporte des précisions sur l'urbanisation et les projets de la commune au regard d'une urbanisation raisonnée. Pour mémoire, la commune reste soumise aux obligations de la loi SRU (le taux de logements sociaux est passé durant le mandat de 11 % à 18 %) et que la commune a fait les efforts nécessaires pour rendre possible un parcours résidentiel complet sur la commune.

S'agissant du secteur « Cœur Plaines Rive Droite », la démarche mise en œuvre sur le territoire de Saulxures-lès-NANCY ne concerne actuellement que l'extension de la zone industrielle et artisanale de la Solère à l'extrême nord de la commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

▪ Réforme des rythmes scolaires :

Monsieur le Maire et Madame CHANET présentent, par la projection d'un diaporama, le rendu du questionnaire des parents et les différentes hypothèses de répartition entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

• Remerciements à la Réserve Communale de Sécurité Civile :

Monsieur le Maire tient très sincèrement à remercier la Réserve Communale de Sécurité Civile au nom du Conseil Municipal pour sa participation et sa précieuse collaboration lors du déclenchement de l'alerte du mercredi 30 octobre pour tenter de retrouver une personne disparue d'Art sur Meurthe.

Monsieur le Maire se déclare toujours très sensible à leur sens civique et à leur réactivité à répondre présent dès que l'on les sollicite, même si cette affaire s'est terminée tragiquement, mais l'on peut garder en mémoire que le devoir a été accompli et c'est le principal

• Réaction de Monsieur le Maire à l'article paru dans l'Est Républicain « Porte ouverte sur l'absurde » (édition du 3 novembre)

Ce portail (qui débouche sur un espace « privé communal », le parking des bâtiments publics) a été réalisé et mis en place par Vilogia avec l'accord de la municipalité afin de faciliter l'emménagement des locataires, etc.

Un parking (de 25 places) en sous-sol de l'opération a été réalisé par l'opérateur moyennant un loyer pour les locataires (prioritaires), la commune a fait réaliser un parking devant l'opération, des emplacements sont disponibles sur l'ensemble MMH le long de la route de Bosserville (à 20 mètres) permettant également le stationnement.

Tous ces emplacements de parking devant éviter que les locataires de la Sarrasine ne viennent occuper et surcharger le parking communal qui est bien entendu réservé aux utilisateurs des bâtiments publics.

Ce portail de communication débouche sur un parking privé avec une circulation relativement importante (utilisateurs des services de la mairie, camions relevant les différents containers, véhicules des services techniques, utilisateurs de la salle des sports en semaine et lors de manifestations, etc.) et en cas d'accident avec un locataire (le cas avec des enfants de cette opération débouchant devant des véhicules du personnel communal s'est déjà produit) il impliquerait notre responsabilité (en l'occurrence celle du Maire).

• Participation Citoyenne "Voisins Vigilants"

A la suite d'incivilités et de vols constatés ces derniers mois sur notre commune (comme dans d'autres communes de l'agglomération et autres), et faisant suite à pétition et courriers de personnes de différents secteurs de la commune, Monsieur le Maire a informé ceux-ci du projet d'étude appelé « Voisins Vigilants ».

La R.C.S.C serait porteur du projet avec la municipalité, elle agirait comme un relais.

Ce dispositif existe dans de nombreuses communes de France et a été mis en place en 2002, il a fait l'objet d'une circulaire du ministère de l'intérieur en juin 2011.

Ce projet porté par la municipalité pourrait à terme intéresser des Saulxurois. Le dispositif "Voisins Vigilants" va plus loin que la surveillance de voisinage, il s'agit de recréer dans nos quartiers, dans nos lotissements et dans nos immeubles ce lien entre les habitants qui tend à disparaître. Il ne s'agit pas bien entendu « de délation » ni de « la création de milice ». Là où certains verraient de l'espionnage autorisé et parfois zélé, les « voisins vigilants » parlent valorisation du sens civique et respect des personnes et des biens.

Les "Voisins Vigilants" s'intéressent à la vie de leur quartier, se connaissent et sont attentifs les uns aux autres. Dans certaines communes ils vont jusqu'à se rebaptiser en «Voisins Vigilants et attentionnés ». Devenir "Voisins Vigilants" c'est avant tout un état d'esprit fait de convivialité, serviabilité et solidarité.

A l'issue de cette réunion il a été décidé :

- de rencontrer des communes qui ont déjà mis en place le dispositif afin d'échanger sur le principe et les modalités,
- de rencontrer le préfet, le procureur de la République et les services de Police
- de mettre en place des réunions et des rencontres (réunion publique, café croissant, etc.) avec la population.
- de voir comment la population peut recevoir et comprendre ce projet en n'oubliant pas que 25 % de notre population est composé de personnes âgées et qui auront besoin d'être rassurées.

▪ Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nouvelle date pour le prochain conseil qui est fixée au 10 décembre au lieu du 17 décembre.

▪ Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des membres du conseil sont conviés à la cérémonie du 11 novembre.

Fin de la séance à 21 h 50.

La Secrétaire
Mme CHANET